

OPERATION REST'EAU 2017

Entre les soussignés :

L'Association LE LIONS CLUB

- Représentée par Monsieur , dûment habilité

Ci-après dénommée « *Le Lions Club* » **D'une part,**

Et La société (*apposition du cachet*)

- Représentée par Monsieur / Madame

dûment habilité(e) en sa qualité de

Ci-après dénommée « *le Partenaire* » **D'autre part,**

« Le Lions Club » et « *le Partenaire* » sont également dénommés « *les Parties* ».

Il a été arrêté et convenu le contrat de mécénat dont les conditions générales sont décrites ci après.

Fait à
le.....

En deux (2) exemplaires.

L'association
LE LIONS CLUB
« Lu et approuvé »

Le Partenaire
« Lu et approuvé »

Conditions générales

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat est un contrat de mécénat.
Le Partenaire va apporter son soutien au Lions Club au titre de l'opération REST'EAU 2017. Ce soutien se traduit par le versement par le Partenaire d'un don à l'Association Médico LCF.

Le Partenaire ne pourra prétendre à aucune contrepartie directe en raison de son aide à l'opération REST'EAU 2017.

Article 2 : Durée

Le présent contrat est établi pour la période de l'opération REST'EAU 2017, soit du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Article 3 : Don et Destination

Le Partenaire s'engage à verser à l'Association Médico LCF un don, **dont le montant minimum est de CENT EUROS (100 €)**. Ce versement intervient à la signature du présent contrat.

L'Association Médico LCF, elle, s'engage à reverser la totalité (100%) des sommes perçues dans le cadre de l'opération REST'EAU pour le financement de projets d'adduction d'eau potable.

Ce versement fera l'objet de la délivrance d'un reçu.
Cette somme revêt le caractère de don au sens de la réglementation fiscale telle qu'elle résulte des dispositions des articles 200 (réduction d'impôt sur le revenu) et 238 bis (entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés) du Code Général des Impôts. Un reçu de déductibilité fiscale (CERFA) pourra être remis au partenaire.

Article 4 : Partenariat Nestlé Waters

Dans le cadre de l'opération REST'EAU, NESTLE WATERS et WONDERBOX se sont engagés à offrir 2 bons de 15€, à valoir sur des produits WONDERBOX, à chaque client des restaurants partenaires de RESTEAU commandant des bouteilles d'eau minérale de la gamme NESTLE WATERS : Perrier Fines Bulles, San Pellegrino, Vittel, Acqua Panna. Offre uniquement valable durant les 2 semaines d'opération.

Article 5 : Conditions générales

A. Obligation du Partenaire

Le Partenaire s'engage à faire connaître à ses clients le projet REST'EAU 2017 en apposant des sous-verre sur les tables de sa salle et en offrant des bons WONDERBOX lorsqu'un client commande une des eaux NESTLE WATERS. L'opération durera 2 semaines, les dates seront définies par les Lions Club locaux.

Le Partenaire s'engage à exécuter avec loyauté, de bonne foi et dans un souci de transparence, son partenariat dans le cadre de l'opération REST'EAU avec Le Lions Club.

B. Obligations du Lions Club

Le lions Club s'engage à faire paraître le nom du restaurant dans la liste des partenaires du projet REST'EAU 2017 et à promouvoir son action à travers tous supports d'information de l'opération REST'EAU 2017.

Le Lions Club s'oblige également à vérifier que l'intégralité des fonds récoltés à travers cette opération servira à financer des projets d'adduction d'eau potable grâce à des associations dont les projets ont été sélectionnés par MEDICO LCF au bénéfice d'une région en voie de développement. Deux associations seront bénéficiaires : Lions Club Madagascar et Cameroun Interaction.

Sur Angers, les gains récoltés grâce aux démarchages d'étudiants dans le cadre de leur association Graine de Vie iront à cette même association pour ses actions au Maroc.

L'Association s'engage à transmettre au Partenaire un compte-rendu des résultats de l'opération REST'EAU 2017.

Article 6 : Indépendance des parties

Aucune des clauses stipulées dans ce contrat ne pourra être interprétée comme créant une association ou une société quelconque entre les parties.

Article 7 : Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des obligations stipulées par le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit.

Article 8 : Cession du contrat

Le présent contrat est conclu "intuitu personae" et ne saurait, à titre principal ou accessoire, faire l'objet d'aucune cession ou transmission à titre gratuit ou onéreux de la part de l'une ou l'autre des parties.

Article 9 : Litiges - Attribution de compétence

Les parties soumettent le présent contrat au droit contractuel français.

Tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du présent contrat seront de la compétence exclusive des tribunaux du siège du Lions Clubs signataire de ce contrat.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile en leur domicile respectif.

Aide & Annexe fiche renseignements

1. Renseignez ensuite l'ensemble des informations ci-dessous. Elles vous seront utiles lors de l'enregistrement du restaurant partenaire sur le site www.rest-eau.org

Rappel : Pour enregistrer un restaurant vous devez utiliser vos identifiants de connexion et vous rendre à la page <http://www.rest-eau.org/se-connecter.html>

Fiche de renseignements **OBLIGATOIRE** sur le site internet www.rest-eau.org

Renseignements généraux

ECRIVEZ LISIBLEMENT – PENSEZ A CELUI QUI SAISIT

PRENEZ UNE CARTE DE VISITE DU RESTAURANT – AGRAFFEZ LA AVEC L'ANNEXE

Nom du Restaurant / Partenaire affiché sur le site internet	
Catégorie du partenaire : <input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Traiteur <input type="checkbox"/> Bar/Brasserie <input type="checkbox"/> Partenaire (autre entreprise) <input type="checkbox"/> Restaurant d'entreprise	
Description du partenaire affichée sur le site (présentation, services, horaires, ..) : <i>Attention de ne pas reprendre la description d'un guide (droits d'auteurs). Faites-vous envoyer un mail avec le texte de description pour plus de simplicité</i>	
Nom Prénom du contact chez le partenaire	
Adresse du partenaire Adresse, code postal et Ville	
Email du partenaire. Formulaire Email sur le site ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	L'Email n'est pas affiché mais un formulaire peut être mis en place et les visiteurs du site pourront alors envoyer un mail au partenaire directement

Site internet du partenaire	
Nom Prénom du contact chez le partenaire (Privé)	
Lions Club Parrain	
Numéro club Lions Club	
Nom Prénom Lions responsable(s) de la relation avec le restaurant	
Montant Don du partenaire Ne mettez aucun signe et uniquement un nombre sur le site	
Emetteur du chèque de don	
Banque émettrice du chèque don	
Raison Social pour établir le CERFA	
Adresse Raison Sociale CERFA	
Répertorier les marques d'eau en bouteille qui sont vendues par le partenaire (Vittel, San Pellegrino, Acqua Panna, Perrier Fines Bulles ou Perrier)	

Renseignez bien la liste des marques d'eau vendue par le partenaire.